

Éducation et sensibilisation – Protection des sources

Messages généraux sur la protection de l'eau de source

Publics	Contenu principal
Tous les publics	<ul style="list-style-type: none">• Votre eau potable provient d'une source naturelle, même si elle a été traitée.• La protection des sources d'eau naturelles contre la pollution est importante pour préserver la salubrité de l'eau potable.• La façon dont vous entretenez votre fosse septique ou les produits chimiques dans les produits que vous utilisez peuvent contribuer à la pollution, et celle-ci peut avoir une incidence sur nos sources d'eau.• Les polluants peuvent perturber notre environnement, nécessiter des traitements coûteux pour leur élimination, et ne peuvent pas toujours être éliminés de nos sources d'eau, d'où la nécessité de trouver une nouvelle source.• La protection de nos sources d'eau potable peut être facile. Des petites mesures font la différence. Ce que vous faites compte.• La <i>Loi sur l'eau saine</i> de l'Ontario aide à protéger notre eau potable municipale en donnant aux communautés des pouvoirs pour mieux protéger leurs sources d'eau locales.• Le comité sur la protection de l'eau de source qui représente votre communauté a élaboré un plan qui identifie des moyens de mieux protéger votre eau potable locale.• Certaines parties de votre communauté peuvent être identifiées comme étant « hautement vulnérables » à la contamination. Les zones hautement vulnérables sont identifiées sur la base de leurs caractéristiques naturelles, notamment le type de sol et de roche qui les compose et la vitesse à laquelle l'eau peut les traverser.• Les zones de protection des têtes de puits sont des points en surface où il est possible d'accéder à des puits d'eau potable.

	<p>Les zones autour des têtes de puits sont plus sensibles à la contamination, et vous aurez peut-être besoin de prendre des mesures particulières pour vous assurer qu'elles continuent de constituer une source saine d'eau potable. Votre municipalité peut éventuellement communiquer avec vous si vous vivez à proximité d'une tête de puits pour veiller à ce que vous preniez les mesures nécessaires pour aider à protéger votre eau potable locale. Ces mesures peuvent notamment être l'inspection régulière de votre fosse septique pour en vérifier le fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons tous un rôle à jouer et une responsabilité à remplir pour protéger notre environnement et aider à préserver la qualité et la quantité de notre eau potable. • Apprenez-en plus sur la protection de votre eau potable en communiquant avec votre bureau local ou votre office local de protection de la nature.
<p>Industries/ propriétaires d'entreprise privée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une eau potable abondante et propre est un élément irremplaçable de notre infrastructure économique. La salubrité de l'eau potable est un facteur essentiel qui fait de l'Ontario un endroit attrayant pour faire des affaires et contribue à attirer des travailleurs qualifiés. • L'eau est une matière première cruciale dont toutes les entreprises dépendent directement ou indirectement. • Les entreprises ont tout intérêt à protéger nos ressources précieuses en eau potable pour soutenir les communautés dans lesquelles elles œuvrent, répondre aux besoins de leurs activités commerciales et aider à limiter l'augmentation des coûts de traitement de l'eau. • Quels matériaux utilisez-vous pour la production, où et comment stockez-vous les liquides dangereux, ou même comment l'utilisation de moins d'eau pourrait contribuer à protéger nos sources d'eau. • Aux termes de la <i>Loi sur l'eau propre</i> de l'Ontario, les activités des entreprises et des industries privées peuvent constituer un risque potentiel pour les sources d'eau potable,

	<p>notamment le stockage des combustibles et la gestion des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est moins coûteux d'éviter tout dommage à nos sources d'eau que d'essayer de réparer ces dommages a posteriori, et les sources d'eau peuvent être endommagées de façon permanente. • La protection des sources d'eau peut être aussi simple que de savoir si votre entreprise se trouve dans une zone où des sources d'eau sont vulnérables, de prendre plus de précautions au sujet des endroits et la façon dont les produits chimiques sont stockés, ou d'utiliser des matériaux plus écologiques. • Les entreprises et les industries ont un rôle important à jouer et une responsabilité à remplir dans la protection des sources d'eau, celle-ci aidant à maintenir la vigueur de notre économie et de nos collectivités.
--	---

RESSOURCES

Cette ressource contient des informations sur la protection des eaux de source en Ontario.

POLLUTION PROBE*: SOURCE WATER PROTECTION PRIMER	
Lien	<u>The Source Water Protection Primer (en anglais seulement)</u>
Auteur	Pollution Probe
Date de publication	Mai 2004
Notes	<p>Renseignements sur l'importance de la protection de l'eau de source pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie.</p> <p>*Cet organisme exige une mention de provenance lorsque l'on utilise des extraits de ce document.</p>

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement au sujet de cette fiche d'information, communiquez avec :

Chris MacLean, conseiller principal en relations avec les intervenants
Ministère de l'Ontario de l'Environnement et de l'Action en matière de
changement climatique
3^e étage, 40, avenue St. Clair Ouest, Toronto (Ontario) M4V 1L5
416 212-1334

Ministère de l'Ontario de l'Environnement et de l'Action en matière de
changement climatique
Centre d'information
2^e étage, bloc Macdonald, 900, rue Bay, bureau M2-22
Toronto (Ontario) M7A 1N3
Tél. : 416 325-4164; numéro sans frais : 1 800 565-4923; TTY : 1 855 515-2759

Le contenu de cette feuille d'information est fourni à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour but de fournir des recommandations ou des conseils quelles que soient les circonstances. Certains des renseignements figurant dans cette fiche d'information ont été obtenus de sources autres que le gouvernement de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario ne peut pas garantir ni ne garantit que les renseignements figurant dans cette fiche d'information sont actuels, exacts, complets et exempts d'erreurs. Tout recours aux renseignements fournis dans cette fiche d'information se fait au seul risque de l'utilisateur. L'utilisateur peut décider de se reporter directement aux publications énumérées dans cette fiche d'information pour obtenir des renseignements plus complets et approfondis sur le sujet. Les liens à d'autres publications ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie les organismes concernés ni ne garantit le contenu (y compris le droit de publier de tels renseignements) des sites Web de ces organismes. Ces publications et sites Web externes ne sont pas nécessairement disponibles en français.